

Montréal, le 21 décembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Marion Barrault et  
Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>es</sup> Catherine Rousseau et  
Marc-André LeChasseur  
Bélanger Sauvé  
5, Place Ville Marie  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne**  
**Dossier : R-4038-2018**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre de ce jour déposée par la Ville de Terrebonne (la Ville) dans le dossier mentionné en titre et requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de son expertise.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accepte de reporter la date prévue pour le dépôt de cette expertise jusqu'au **30 janvier 2019, 12h**.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd